

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

# Les déserts médicaux

## Déclaration du groupe CGT

L'avis participe de cette recherche d'une nouvelle configuration de l'offre de soins et de santé à développer, afin de répondre dans l'urgence à la dramatique situation de pénurie médicale. Ville et campagne sont frappées par le « mal soigner » résultat de 40 années de politique de contrainte des dépenses de santé.

Il fallait casser l'offre pour contenir la demande... Voilà le résultat.

Face à ce naufrage politique et sanitaire, aux enjeux et à l'urgence d'agir, la commission s'est attachée, dans sa très grande majorité, à ne pas se laisser enfermer dans le piège d'un clivage manichéen et réducteur entre « tout salarial » et « tout libéral ». De ce fait, elle a opté pour une remise en débat des formes d'organisation d'un système de soins ouvert, pour le faire reposer sur un nouvel équilibre, un nouvel agencement coopératif, dans lequel les centres de santé auraient droit de cité, aux côtés et en synergie avec l'offre publique.

Le renversement énoncé rejoint à sa manière les propositions de la CGT d'un retour à l'humain, à une politique de prévention, d'éducation, de promotion pour nous ouvrir à d'autres pratiques médicales. Rétablir l'empathie et la confiance, bannir les « brutes en blanc », pour reprendre une expression entendue lors des auditions sur la fin de vie. Autrement dit, changer de paradigme pour signifier que nous devons changer notre manière de voir le monde et modifier nos comportements en conséquence.

En interrogeant l'origine sociale et territoriale des étudiants en médecine, l'avis ouvre une perspective novatrice. Ce point relève bien d'un enjeu de démocratie afin de rompre avec l'élitisme de classe et parfois même la consanguinité de caste, l'entre soi des « bien nés »...

Avec la préconisation 4 l'avis questionne la place et le rôle du champ hospitalier public, de l'offre de soins publique, mixée ou pas avec des maisons de santé, à développer dans les zones sous denses. Cette perspective soulève le courroux des ténors du tout libéral. D'autant, qu'en plus, un tabou est levé celui d'oser réguler le secteur 2.

Enfin un regret, celui de n'avoir pas réussi à convaincre que dans l'état où se trouvent les Services de Santé au Travail et la médecine scolaire, vouloir les coordonner avec la médecine de ville aurait, pour le moins, supposé de préconiser une réforme de leur propre fonctionnement. En faisant ici écho à l'avis du CESE de 2008 sur l'avenir de la médecine du travail, et en s'inscrivant dans la préparation de celui de 2018 sur le bien être des élèves, et donc de la médecine scolaire.

Si cet avis n'a rien de « révolutionnaire », il concourt à rétablir un équilibre entre public et privé pour une meilleure efficacité dans la réponse du droit de toutes et tous à la santé et relance, de manière mesurée mais explicite, la nécessité de profonds changements.

Le groupe CGT a voté pour l'avis.